

Questions orales

mais peut-être permettra-t-il à la présidence d'en terminer avec la première série de questions et de revenir à ce sujet d'ici peu. A ce moment-là, je lui permettrai de poser sa question supplémentaire.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA HAUSSE DES TARIFS DE BELL CANADA—LA DATE DE L'ANNONCE DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Communications à propos de sa déclaration de vendredi dernier relative à la suspension temporaire de l'application de la décision de la Commission canadienne des transports d'approuver les hausses des tarifs de Bell Canada. Peut-il maintenant dire à la Chambre quand le gouvernement compte annoncer sa décision finale sur cette question?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, la décision a été rendue formellement hier par un arrêté ministériel qui fixe à 90 jours la période de suspension de la décision pour plus ample étude.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, le ministre parle d'une suspension de 90 jours. Peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il prendra une décision définitive dans ce délai, celle, j'espère, d'annuler l'ordre de la Commission canadienne des transports?

[Français]

M. Pelletier (Hochelaga): Je crois, monsieur le président, qu'en fixant ainsi la durée de la suspension de la décision, le gouvernement s'est implicitement engagé à prendre une décision, quelle qu'elle soit, en deçà de 90 jours.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière et brève question supplémentaire? Vendredi dernier, quand le ministre a fait sa déclaration il n'a pas fixé de date-limite pour la suspension. Nous dirait-il pourquoi il parle maintenant d'un délai de 90 jours au lieu de se donner assez de temps pour être sûr qu'il aura terminé les études requises?

[Français]

M. Pelletier (Hochelaga): Je n'avais pas mentionné de date dans ma déclaration à l'appel des motions, monsieur le président, mais la loi stipule qu'une décision ne peut pas être suspendue *sine die*. Il faut que le gouvernement, quand il suspend une décision, change la date fixée par la Commission elle-même pour une autre date précise.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE DU CHANCELIER WILLY BRANDT À WASHINGTON—INVITATION DU GOUVERNEMENT CANADIEN À SE RENDRE À OTTAWA

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Afin de mettre à profit la prochaine visite du chancelier Willy Brandt, à Washington les 1^{er} et 2 mai prochain, le

[M. l'Orateur.]

gouvernement canadien a-t-il invité le chef du gouvernement de Bonn à se rendre à Ottawa au cours de son voyage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, une telle invitation n'a pas été envoyée.

M. Caouette (Témiscamingue): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le très honorable premier ministre ne croirait-il pas que ce serait une excellente occasion, pour le Canada, de resserrer les liens commerciaux qui nous unissent à l'Allemagne et de tirer le plus grand parti possible des vastes possibilités de la République fédérale d'Allemagne?

M. Trudeau: Monsieur le président, je partage l'admiration du chef créditiste pour ce leader socialiste très important dans ce monde d'aujourd'hui. Il a sûrement joué un rôle extrêmement important dans son pays et en Europe. Le gouvernement canadien aimerait bien recevoir sa visite un jour. Toutefois, nous ne voulons pas que ce soit à l'occasion d'une visite aux États-Unis, et c'est pour cette raison que j'ai répondu au leader créditiste que nous ne l'avions pas invité à cette occasion.

* * *

LES FINANCES

L'EFFET DE LA MAJORATION DES TAUX D'INTÉRÊT BANCAIRE SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

[Traduction]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Comme les banques à charte du Canada ont annoncé une hausse des taux d'intérêt à la suite de celle de la Banque du Canada, ce qui a d'ailleurs déclenché leur décision, profiterait-il de la première occasion à l'appel des motions pour expliquer à la Chambre ce qui semble être l'illogisme du gouvernement qui, d'une part, propose une réduction des impôts pour stimuler l'économie et, d'autre part, autorise la Banque du Canada à augmenter les taux d'intérêt, ce qui va entraîner la hausse des taux d'intérêt un peu partout et, partant, le ralentissement de l'économie?

Des voix: Bravo!

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de contradiction dans notre politique. Le gouverneur de la Banque du Canada a dit clairement que la politique monétaire de la banque continuerait d'encourager l'expansion. Comme je l'ai déjà dit au collègue de l'honorable représentant, je serai heureux d'en traiter à la réunion du comité des finances de la Chambre des communes lorsqu'il reprendra l'étude de mes prévisions budgétaires lundi soir prochain.